

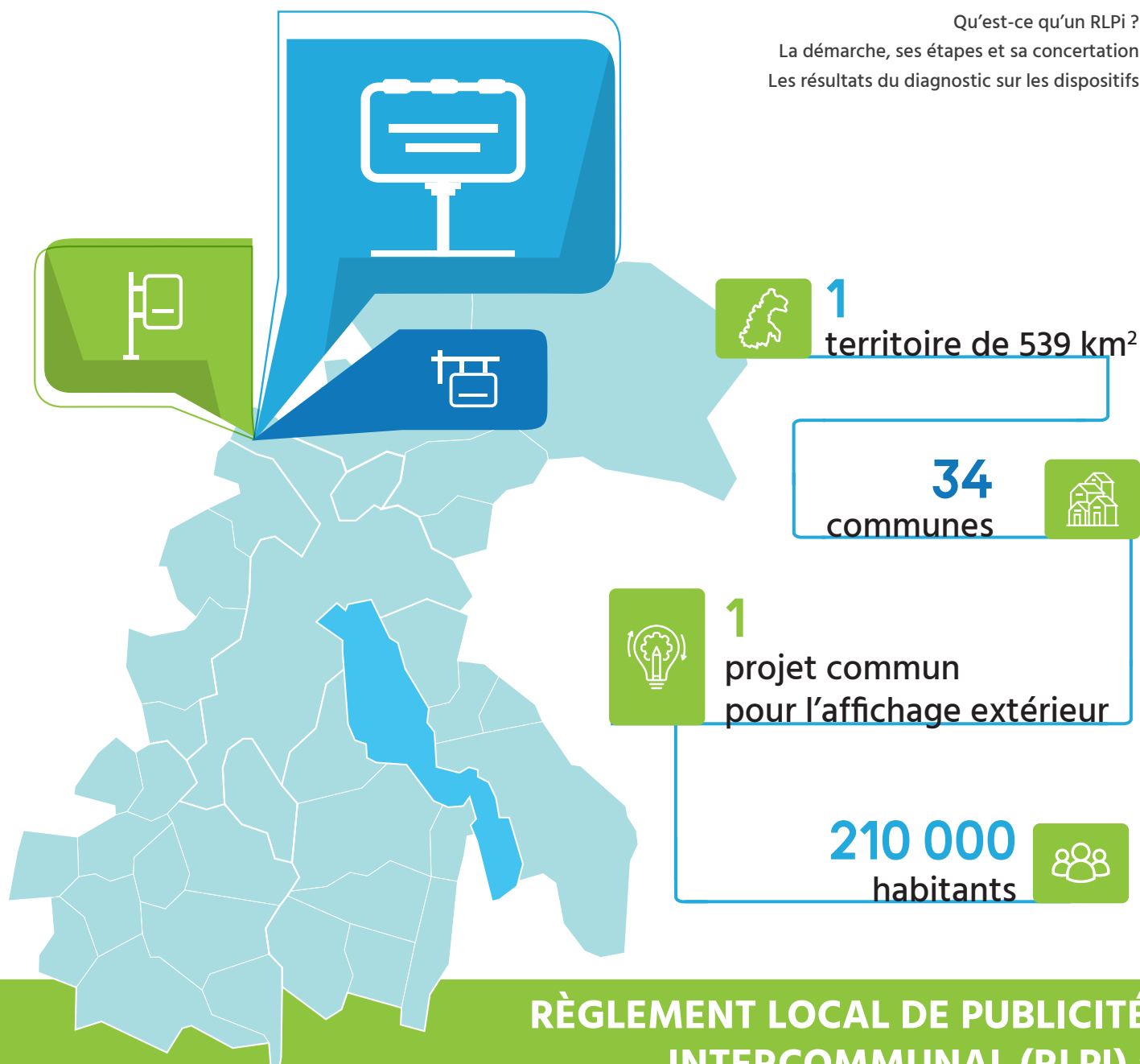


Été 2022

N°1

Qu'est-ce qu'un RLPi ?

- La démarche, ses étapes et sa concertation
- Les résultats du diagnostic sur les dispositifs



RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL (RLPi) : QU'EST CE QUE C'EST ?

C'est un document de planification pour l'affichage publicitaire à l'échelle d'une intercommunalité. Il relève du code de l'environnement. Pour le Grand Anancy, les communes, les particuliers et les professionnels de l'affichage, ce sera donc un outil opérationnel de référence.

Un RLPi poursuit deux objectifs simultanés :

- veiller à la protection des paysages urbains et naturels, ainsi que de l'environnement,
- tout en assurant une bonne visibilité pour les activités économiques et commerciales.

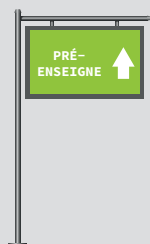
PRÉ-ENSEIGNES, ENSEIGNES, PUBLICITÉS... DE QUOI PARLE- T-ON ?

PUBLICITÉS



Les publicités sont destinées à informer le public ou attirer son attention.

PRÉ-ENSEIGNES



Les pré-enseignes indiquent la proximité d'un bâtiment où s'exerce une activité déterminée.

ENSEIGNES



Les enseignes sont situées sur le bâtiment ou sur l'unité foncière où s'exerce l'activité signalée.

À QUOI SERT UN RLPI ?

Ce document fixe, secteur géographique par secteur géographique, les obligations en matière d’affichage extérieur (densité, taille et nombre de dispositifs, règles d’extinction des dispositifs lumineux) etc. La réalisation à l’échelle du Grand Annecy permet d’élargir la réflexion et ainsi d’harmoniser le traitement des dispositifs d’affichage sur l’ensemble du territoire.

POURQUOI LE GRAND ANNECY ÉLABORE UN RLPI ?

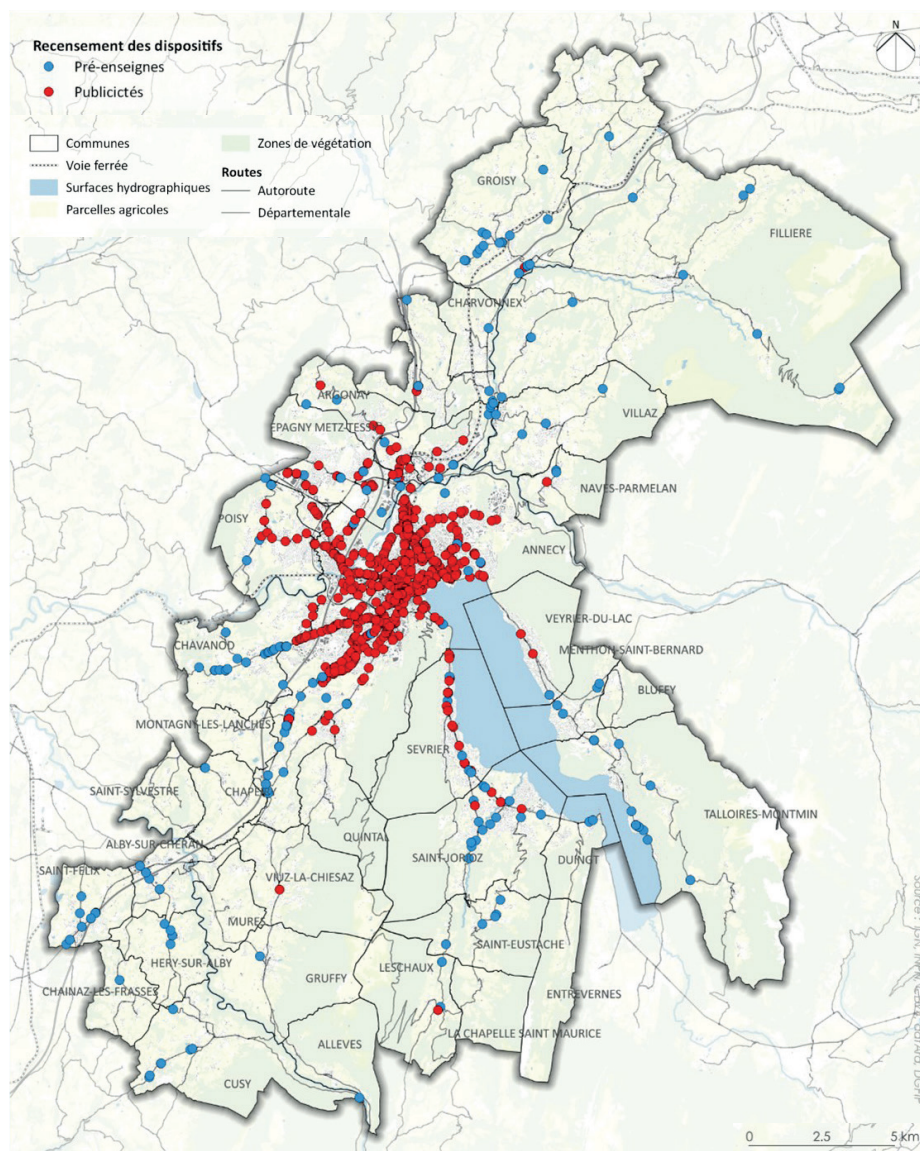
Le Règlement Local de Publicité intercommunal adapte et renforce la réglementation nationale, en fonction des caractéristiques du territoire, de ses paysages et de son développement économique. Il instaure une harmonisation de la réglementation locale tout en tenant compte des spécificités des différents espaces.

Le règlement s'intéresse également à l'encadrement des nouveaux procédés et nouvelles technologies en matière de publicité (numérique par exemple).

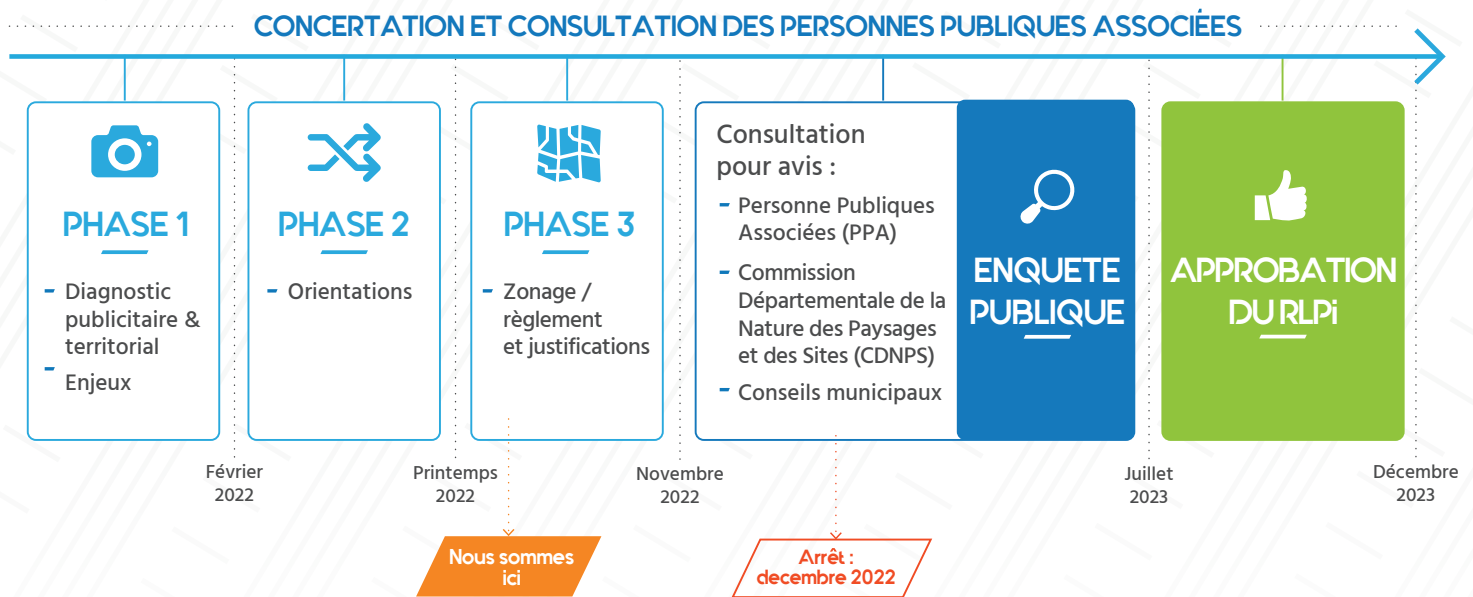
À terme, la meilleure gestion de la publicité doit garantir la visibilité de l'offre commerciale et des secteurs d'activités pour renforcer l'attractivité du territoire. Dans le cadre de l'élaboration du diagnostic, des enjeux ont été identifiés, et des grandes orientations ont été définies. Celles-ci correspondent au projet politique du territoire en matière d'affichage extérieur. La traduction réglementaire est en cours d'élaboration.



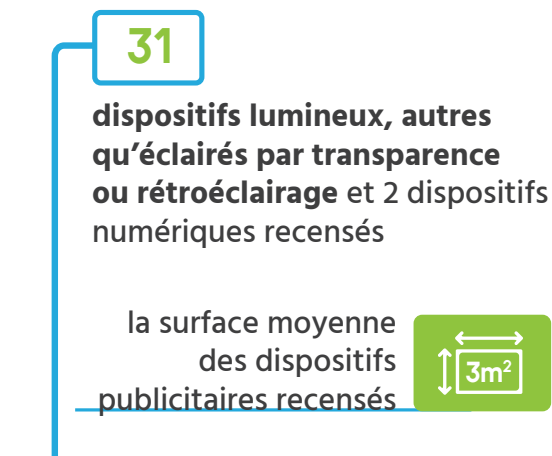
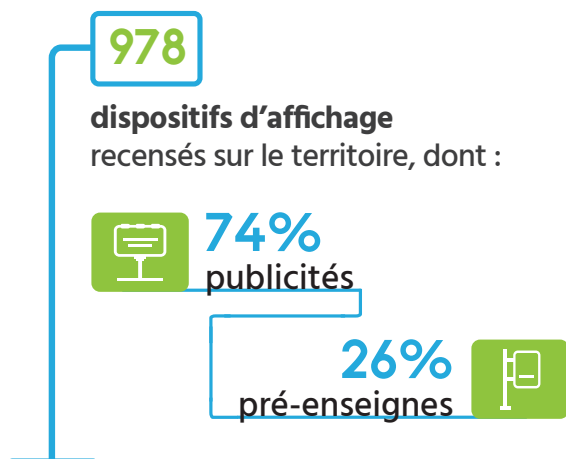
RETOURS SUR QUELQUES ÉLÉMENTS DE



LES PRINCIPALES ÉTAPES DU RLPI DU GRAND ANNECY



DIAGNOSTIC



LE SAVIEZ-VOUS ?

La trame noire correspond à l'extinction des lumières artificielles pendant la nuit pour favoriser la biodiversité et la santé humaine (sommeil et rythme biologique). Le futur RLPI doit s'inscrire dans les grandes ambitions portées par le Grenelle de l'Environnement.

À ce titre, le document doit également s'interroger quant aux pratiques actuelles ou en voie de développement au sein du Grand Annecy en matière de publicités, pré-enseignes ou enseignes lumineuses et numériques.

L'objectif étant de mettre également au cœur des débats la préservation des paysages nocturnes et d'ancrer le projet dans des ambitions plus larges de sobriété énergétique.



DU DIAGNOSTIC AUX SECTEURS À ENJEUX

Les résultats du diagnostic puis de premières phases de travail avec les élus et les acteurs du territoire ont permis de commencer à identifier des enjeux selon 3 échelles :



GRAND PAYSAGE

prise en compte des ambiances paysagères, des points de vue, des itinéraires et de l'activité touristique.



AXES DE TRANSPORT

valorisation des axes structurants du territoire, des entrées de ville et du développement des déplacements en modes doux.



PAYSAGES DU QUOTIDIEN

paysages vus par chacun au quotidien en intégrant les questions de patrimoine, de tourisme, d'équilibre entre secteurs géographiques, de garantie de l'information sur la vie locale.

UN RLPi CONCERTÉ ET CO-CONSTRUIT AVEC LES ACTEURS LOCAUX ET LES CITOYENS

— Comment contribuer ?



ATELIERS

co-construction avec les acteurs socio-professionnels (afficheurs, représentants du tissu économique et des commerçants, associations de protection du paysage et de l'environnement)



RÉUNIONS PUBLIQUES

au moins une par entité géographique



LETTRES D'INFORMATIONS

aux grandes étapes du RLPi



REGISTRES PAPIER

dans chaque mairie et au siège du Grand Annecy



SITE INTERNET

une page dédiée est consultable sur www.grandannecy.fr



GUIDE DU RLPi ET ARTICLES

diffusés dans le Magazine du Grand Annecy et la presse locale



REMARQUES OU DEMANDES

à formuler par courrier au siège du Grand Annecy ou par mail : rlpi@grandannecy.fr



BILAN DE LA CONCERTATION

PLUS D'INFORMATIONS

Rendez-vous sur :

www.grandannecy.fr

Grand Annecy
46 avenue des Îles - BP 90270
74007 Annecy cedex

